



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 14.04.2022

Numéro de publication: BH00-0000006892

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Association Supriviera Club

Organisation concernée:

Association Supriviera Club
CHE-196.227.083
Boulevard Paderewski 16
1800 Vevey

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Remarques juridiques complémentaires:

La carence est due au fait que l'association ne dispose plus d'une adresse valable. L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 16.05.2022

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,
Rue Grenade 38, P.O.B. 198
1510 Moudon